



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 7 AVRIL 2026**

**DELIBERATION N°18 - DCM-2026040718**

**Nombre de  
membres en  
exercice : 29**

Présents : 26  
Votants : 29  
Pour : 29  
Contre : -  
Abstentions : -

**Objet :**  
**Association**  
**Céleste : élection**  
**du délégué du**  
**Conseil**

L'an deux mille-vingt-six, le sept avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Mathieu HORN.

**Date de convocation : 30 mars 2026**

**Membres présents :**

M. Mathieu HORN, Mme Marie-Ange THEBAUD, M. Christophe MARTIN, Mme Béatrice ESCOURBIAT, M. Serge DESTUGUES, Mme Morgane CHAZELLE, M. Xavier DAVARD, Mme Martine BECRET, Mme Marie-Christine DUBOY, M. Adberrahmane OUDJEDI, Mme Irène ITHURSARRY, Mme Nathalie BACARISSE, M. François NOGARO, M. Mathieu DELAU, M. Jérôme RANCE, M. Peïo BOULIN, Mme Amina EJNAÏNI, Mme Lona BARRASA-MARTIAL, M. Guy BOULANGER, Mme Catherine PERLANT, M. Hervé LUYER-TANET, Mme Monia EVENE-MATEO, Mme Laurence GUYONNIE, M. Dominique LAVIGNE, Mme Hélène ETCHENIQUE, M. Gilles LASSABE.

**Membres représentés par pouvoir :**

M. Frédéric BILLARD donne pouvoir à Mme Irène ITHURSARRY  
Mme Fabienne GOYENETCHE donne pouvoir à M. Mathieu HORN  
M. Kévin HELENE donne pouvoir à M. Christophe MARTIN

**Secrétaire de séance : Madame Marie-Ange THEBAUD**

**Rapporteur : Monsieur Mathieu HORN, Maire**

L'association Céleste est un interlocuteur privilégié en matière de petite enfance. Elle aide les familles dans la recherche et la gestion des modes de garde pour leurs enfants âgés de 0 à 3 ans, accompagne et conseille les assistantes maternelles dans leurs pratiques professionnelles.

L'association Céleste regroupe deux services distincts : la crèche familiale et le Relais Petite Enfance (RPE).

Aussi, il convient de désigner un membre du Conseil Municipal pour représenter la Commune.

Monsieur le Maire propose de désigner :

- M. Serge DESTUGUES

Conformément à l'Article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé de procéder à l'élection de ces membres par vote à main levée.

Où l'exposé de Monsieur Mathieu HORN et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix par vote à main levée :

- ELIT M. Serge DESTUGUES pour représenter la Ville de Boucau à l'association Céleste

Pour extrait certifié conforme  
Boucau, le 07/04/2026

Le Maire,  
M. Mathieu HORN



La Secrétaire,  
Mme Marie-Ange THEBAUD

A handwritten signature in blue ink, which appears to read 'Thebaud', is written over a horizontal line.